



# LA BRESSOLA

Associació per a l'educació i la cultura catalanes dels infants

## **La Bressola rend effective l'acquisition du Monastère du Vernet et avance dans la création du projet de collège-lycée à Perpinyà**

L'Association La Bressola fait savoir qu'elle a finalisé, le 25 octobre 2023, devant notaire, l'acquisition du Monastère du Vernet, situé au 107 avenue Maréchal Joffre de Perpinyà. Cette acquisition finalisée en dépit de l'opposition de la mairie est une avancée considérable dans le projet de création d'un collège-lycée La Bressola à Perpinyà. Pour l'heure, le siège de l'association ainsi que celui du *Centre de Formació Professional Català* (CFPC), seront très prochainement transférés dans cet immeuble fraîchement acquis.

En suivant, La Bressola déposera, dans les prochaines semaines, une demande de permis de construire auprès de la mairie, pour la réalisation des travaux de transformation de l'immeuble en collège-lycée. Concernant la faisabilité technique et réglementaire du projet, La Bressola s'est attaché les services d'un architecte, d'un géomètre-expert et du bureau d'étude *Charlet ingénierie de l'eau de l'environnement et des milieux aquatiques* (CIEEMA), spécialisé dans les domaines de l'eau et l'environnement ainsi que dans l'expertise hydraulique de parcelles.

Il ressort de leurs conclusions que « *le changement de destination du Monastère Sainte Claire en groupe scolaire apparaît donc compatible avec le règlement du [plan de prévention des risques naturels d'inondation] en vigueur* ». En effet, les dispositions de l'article 2.5 dudit règlement, autorisent explicitement les constructions de type école dans la zone concernée.

Nonobstant, sur les conseils des experts susmentionnés, La Bressola prévoit de surélever le niveau du premier plancher afin de palier tout risque d'inondation, y compris les plus infimes. Dans le même sens, les salles de classe seront disposées à l'étage du bâtiment, accessible depuis l'extérieur, qui se situe à près de 5,45m du terrain naturel.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'à moins de 500 mètres du monastère se trouvent déjà actuellement cinq écoles, un collège et un lycée pour un total de 3.547 élèves (*cf. détail en annexe*).

Eu égard à l'ensemble de ces éléments techniques et juridiques qui ne permettent aucune équivoque quant à la faisabilité de ce projet, La Bressola a l'espoir que la mairie lui accorde le permis de construire, indispensable à la réalisation de son troisième collège et de son premier lycée.

Le monastère se compose d'un bâtiment de 2.500 mètres carrés répartis sur deux étages et d'une chapelle adjacente de 600 mètres carrés, implantés sur un terrain d'un hectare et demi. L'acquisition a été conclue pour un montant d'1,2 million d'euros a été possible, notamment, grâce à l'aide de la Generalitat de Catalunya, que La Bressola tient à remercier pour son soutien inconditionnel. Concernant la phase de réalisation des travaux, La Bressola sollicitera l'aide du Département qui a déjà voté une motion de soutien en faveur de ce projet, ainsi que de la Région.

La création d'un lycée constitue pour La Bressola une nouvelle étape indispensable pour le développement individuel et la construction sociale et culturelle de nos jeunes et s'avère fondamentale pour la récupération de la langue et de la culture catalanes en Catalogne du Nord. Son ouverture permettra de pouvoir enfin offrir un cursus scolaire complet catalan et immersif, depuis la maternelle jusqu'aux portes de l'Université, pour l'ensemble de nos élèves ainsi que ceux scolarisés dans les filières bilingues de l'enseignement public souhaitant continuer leur scolarité en catalan.

### **La Bressola exprime son incompréhension face à l'appel exercé par la mairie de Perpignan contre la décision du Tribunal Administratif de Montpellier**

Pour mémoire, dans son jugement en date du 30 décembre 2022, le Tribunal Administratif de Montpellier a décidé que :

- La décision de préemption du maire de Perpignan en date du 28 septembre 2021 est annulée.

- La municipalité est condamnée à verser à La Bressola la somme de 1.500 euros en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.
- Les conclusions présentées par la commune de Perpignan en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative étaient rejetées.

Il convient de rappeler qu'il s'agit de la troisième décision donnant raison à La Bressola et qui confirme, par corolaire, l'illégalité de la décision de préemption exercée par la commune de Perpignan. En effet, par une ordonnance en date du 14 décembre 2021, suite à un recours d'urgence présenté par La Bressola, le juge des référés du tribunal administratif de Montpellier a suspendu ladite décision. Cette ordonnance a ensuite fait l'objet d'une décision confirmative par le Conseil d'État durant l'été 2022.

Compte tenu du sens de ces décisions, La Bressola demande solennellement à la commune de Perpinyà d'accompagner son projet et de permettre enfin la création du collège-lycée immersif en catalan qui permettra enfin à ses 1100 élèves de pouvoir étudier, en catalan, jusqu'au baccalauréat.

## **Annexe**

### **Établissements scolaires à moins de 500 mètres du Monastère du Vernet :**

- École maternelle Lamartine : 350 mètres / 348 élèves
- École élémentaire Pasteur : 350 mètres / 360 élèves
- Lycée Maillol : 400 mètres / 1861 élèves
- École élémentaire Dagneaux : 400 mètres / 205 élèves
- École maternelle Debussy : 400 mètres / 93 élèves
- École maternelle et primaire Notre Dame du Mont Carmel : 425 mètres / 15 élèves
- Collège Pons : 500 mètres / 665 élèves

Total élèves des 8 établissements : **3.547 élèves**

### **Établissements scolaires à moins de 1.000 mètres du Monastère du Vernet :**

- École maternelle Roudayre : 600 mètres / 171 élèves
- École primaire Roudayre : 600 mètres / 289 élèves
- École élémentaire Victor Hugo : 650 mètres / 242 élèves
- École maternelle Pont Nou : 700 mètres / 89 élèves
- École primaire Pont Nou : 700 mètres / 120 élèves
- École maternelle Duruy : 750 mètres / 124 élèves
- École primaire Duruy : 750 mètres / 239 élèves
- École Sant Lluis : 800 mètres / 2253 élèves
- École Arrels : 900 mètres / 92 élèves
- École Jean Jaurès : 900 mètres / 285 élèves

Total élèves des 10 établissements situés entre 500 et 1000 mètres du Monastère du Vernet :  
**3.904 élèves**

Total élèves des 18 établissements situés dans un rayon d'un kilomètre autour du Monastère du Vernet :  $3.547 + 3.904 = 7.451$  élèves

